



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ANONYME ET CONFIDENTIELLE

ENQUÊTE URGENCES

mardi 13 juin 2023



La DREES fait
partie du Service
statistique public
pilote par l'Insee.



FEDORU
Fédération des Enseignants Régionalistes des Urgences



FHP
FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

MCO
MÉDECINE CHIRURGIE GÉNÉRALISTE

FEHAP
Santé Social - Privé Solidaire

Une photographie nationale exhaustive le 13 juin 2023

L'enquête Urgences 2023 est conduite auprès de l'ensemble des services des urgences des hôpitaux et cliniques de France (y compris DROM). Elle vise à décrire, un jour donné, les passages aux urgences (circonstances de venue aux urgences, étapes de la prise en charge, aval), ainsi que l'organisation et les ressources des services des urgences. Elle permettra d'illustrer les évolutions structurelles majeures des urgences depuis 10 ans, par comparaison avec l'édition de 2013. **La collecte se déroule le mardi 13 juin 2023.**

L'enquête est conduite en partenariat avec la société française de médecine d'urgence (SFMU) et le groupe francophone de réanimation et d'urgences pédiatrique (GFRUP), et en collaboration avec SUDF, l'AMUF, la FEDORU et le SNUHP. Elle a été reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique** par le Conseil national de l'information statistique (Cnis), avec caractère **obligatoire** (visa n°2023X068SA). **Elle interroge environ 620 établissements et 60 000 personnes.**

LE SAVIEZ-VOUS ?



20,4 millions

de passages
aux urgences
enregistrés en 2021
en France



11%

des passages
sont réalisés dans
des services d'urgences
pédiatriques



623

établissements
ont un service
d'urgences
en France



86

établissements
ont un service
d'urgences
pédiatriques

24 heures dans les services d'urgences

Le dispositif de l'enquête a été testé durant le mois d'octobre 2022 auprès de 25 services des urgences. L'enquête se déroule sur 24 heures, du mardi 13 juin 2023 à 8h au lendemain à 8h.

Elle comporte deux volets complémentaires, devant être recueillis par les professionnels des établissements de santé :

- **Le volet « Patient »** permet de recueillir, pour chaque patient venu aux urgences durant les 24 heures de l'enquête, les circonstances de venue aux urgences, les motifs de recours, les conditions de prise en charge et les problématiques de son parcours jusqu'à sa sortie de la structure des urgences. Le questionnaire au format papier est rempli tout au long du parcours du patient par le personnel des urgences.
- **Le volet « Structure »** vient compléter les informations issues des recueils administratifs relatives aux moyens humains et techniques et à l'organisation de chaque structure des urgences.

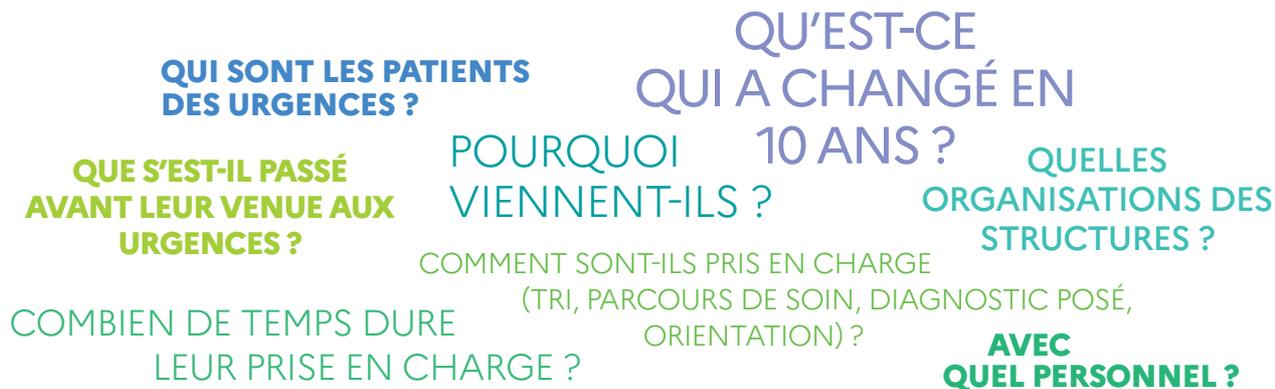
L'ensemble des informations collectées dans les questionnaires sont saisies par le personnel des établissements de santé *via* un site internet sécurisé, spécifiquement mis en œuvre pour l'enquête.



PROTECTION DES DONNÉES

Le RGPD et la loi informatique et libertés s'appliquent à l'enquête. Les réponses au questionnaire sont protégées par le secret statistique. La DREES est responsable du traitement. Les destinataires des données sont la DREES et les partenaires et chercheurs habilités à traiter ces données. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques d'utilité publique ou à des travaux de recherche scientifique.

Une enquête pour éclairer le débat public...



... complémentaire des systèmes d'information existants

Les systèmes d'information nationaux relatifs à l'activité des structures des urgences se sont progressivement enrichis (statistique d'activité des établissements de santé,

résumés de passages aux urgences, etc.), mais aucun ne permet de répondre complètement aux objectifs poursuivis par l'enquête.

Consulter la page web de l'enquête :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/enquete-urgences-2023>

Pour les questions relatives à la collecte, contacter la hotline Ipsos du 24 mai au 30 juin 2023 : hotline-urgences@enquetes-drees.fr

Pour toute autre question, contacter l'équipe DREES : DREES-URGENCES@sante.gouv.fr

